



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°18 – REUNION DU 04 DECEMBRE 2025

| | |
|---|--|
| Président : | M. GODET Jean-Pierre |
| Vice-Président : | M. GILBERT Francis |
| Secrétaire : | M. PETIT Jean-Jacques |
| Membres présents : | Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. GILBERT Francis |
| Membres cooptés : | Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David |
| Membre excusé : | |
| Membres en consultation par voie électronique : | MM. GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David. |

MODALITÉS DE RE COURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°17 du 27 novembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°18 / Réunion du 04 décembre 2025



REPOSE EN PAIX



GILLES BAUDOUIN
1945-2025

MERCI POUR TOUT CE QUE TU AS FAIT
POUR LE FOOTBALL DEUX-SÉVRIEN

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Gilles BAUDOUIN.

Gilles a été un acteur majeur des Commissions Sportive, Litiges & Contentieux.
Il en a été le Président de 2004 à 2024.

Nous adressons à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°18 / Réunion du 04 décembre 2025

FORFAIT

Amende de 32€ :

- Match n° 54232610 Champigny (1) / Ent. Venise Verte – Avenir 79 (1) en Séniors Féminines à 8, Poule B.
 - **Ent. Venise Verte – Avenir 79 (1) 2^{ème} forfait.**
- Match n° 54426935 Mauzé Rigné (2) / Ent. Brion – Vrère (2) en Séniors D5, Poule B
 - **Ent. Brion – Vrère (2) 2^{ème} forfait.**
- Match n° 54198770 Pays Thénezéen (2) / St sauveur (4) en Séniors D5, Poule C.
 - **St Sauveur (4) 1^{er} forfait.**
- Match n° 54210355 Gatifoot (5) / FC Autize (4) en Séniors D5, poule E
 - **Gatifoot 1er forfait.**
- Match n° 54232609 Ouzilly (1) / Ent. ASESG – Chauray en Séniors Féminines à 8, Poule B.
 - **Ouzilly (1) 1^{er} forfait.**
- Match n° 54476161 Celles Verrines (4) / AFP (4) en Séniors D5, Poule F.
 - **Celles Verrines (4) 3^{ème} forfait.**

Amende de 21€ :

- Match n° 54197111 Pays Argentonnais (1) / GJ Cœur de Bocage (2) en u17 D2, Poule A.
 - **GJ Cœur de Bocage 1^{er} forfait.**
- Match n° 54198550 Celles Verrines (2) / AFP (2) en u17 D2, Poule C.
 - **Celles Verrines 1^{er} forfait.**
- Match n° 54511150 USDS (1) / Niort Souché (2) en u13 D2, Poule C.
 - **Niort Souché 1^{er} forfait.**
- Match n° 54511693 Bessines ASPTT (1) / USA Sauzéen (1) en u13 D4, Poule D.
 - **USA Sauzéen 1^{er} forfait.**
- Match n° 54207241 GJ St Varaudaise (1) / Parthenay Viennay (2) en u15 D2, Poule B.
 - **Parthenay Viennay 1^{er} forfait.**

FORFAIT GENERAL

- ❖ De l'équipe de **Celles Verrines (4)** en Séniors D5, Poule F. L'adversaire hebdomadaire de cette équipe sera exempt. Conformément à l'article 19.6 des RG de la LFNA, l'ensemble des résultats de cette équipe sont conservés puisqu'intervenant dans les deux dernières journées de championnat.

FEUILLE DE MATCH EN RETARD OU FMI NON UTILISEE

Amende de 28 € au club surligné en gras :

- Match n° 54511070 **Thouars Foot 79** (2) / FC Bressuire (2) en u13 D2, Poule A.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°18 / Réunion du 04 décembre 2025

FMI OU FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Amende de 28 € au club surligné en gras :

- ❖ Match n° 54511255 **Pays Mellois** (1) / FC Chauray (3) en u13 D2, Poule D.

DEMANDE TARDIVE DE MODIFICATION

Amende de 28 € au club surligné en gras :

- ❖ Match n° 54511098 **Gatifoot** (1) / Pays Thénezéen (1) en u13 D2, Poule B.
- ❖ Match n° 54197112 **GJ ETSO** (1) / GJ ENE 79 (1) en u17 D2, Poule A.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu pour le week-end du 29-30 novembre, des communes de :

- ❖ Aigondigné (Mougon, Thorigné jusqu'à nouvel ordre), Aiffres, Airvault, Amailloux, Assais, Azay/Thouet (jusqu'au 31 décembre), Béceleuf, Brûlain (jusqu'à nouvel ordre), Chanteloup, Chef Boutonne, Chiché, Cirières, Combrand, Courlay, Exireuil, Faye l'Abbesse, Fenioux, Granzay Gript, Iteuil (86), L'Absie, La Chapelle St Laurent, La Crèche, La Petite Boissière, Largeasse (jusqu'au 06 janvier), Le Busseau, Lezay, Le Pin, Le Tallud, Louzy, Mauléon (et communes associées), Moutiers/Chantemerle, Pamproux, Périgné, Pompaire, Romans, Saint Amand/Sèvre, Saint Laurs, Saint Léger de Montbrun, Saint Loup Lamairé, Sainte Néomaye, Sainte Ouenne, Saint Rémy, Secondigny, Viennay, Val en Vignes.

Reçu pour le week-end du 06-07 décembre, des communes de :

- ❖ Aigondigné (Mougon, Thorigné jusqu'à nouvel ordre), Azay/Thouet (jusqu'au 31 décembre), Azay le Brûlé, Beauvoir/Niort, Bressuire (et communes déléguées), Brioux/Boutonne, Brûlain (jusqu'à nouvel ordre), Coulon, Largeasse (jusqu'au 06 janvier), Le Vanneau-Irleau, Les Fosses, Limalonges, Mazières en Gâtine, Montmorillon (86), Niort, Salles, Secondigné / Belle, St Martin de St Maixent, Ste Néomaye, Vaubalier, Verrines/Celle.

COURRIER

- ❖ Du club de **Paizay le Tort** concernant une reprogrammation de rencontre. Pris note.
- ❖ Du **Haut Val de Sèvre 94** concernant l'homologation de l'éclairage du stade de La Mothe St Heray. Pris note. Réponse faite.
- ❖ Du **Comores FC** concernant une demande de report de ses matches le week-end du 06-07 décembre à la suite d'un drame touchant un de ses licenciés. Pris note. Réponse faite.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°18 / Réunion du 04 décembre 2025

FRAIS D'ARBITRAGE

Week-end du 22-23 novembre 2025 :

Match n°53908512 L'Absielargeasse MC (1) / Interbocage (3) en séniors D3, Poule A.

En raison d'un arrêté municipal arrivé tardivement (14h09), l'arbitre de la rencontre étant déjà sur place, les frais de déplacements, d'un montant de 33.90€, seront portés au débit du club de L'Absielargeasse MC.

Week-end du 29-30 novembre 2025 :

Match n°53949056 St Aubin le Cloud (1) / Thouars Foot 79 (3) en séniors D1.

En raison d'un arrêté municipal arrivé tardivement (12h38), l'arbitre de la rencontre (du district de Charente Maritime dans le cadre des échanges d'arbitres) étant déjà en route, les frais de déplacements, d'un montant de 89.20€, seront portés au débit du club de St Aubin le Cloud.

DECLARATIONS TOURNOIS / RASSEMBLEMENTS

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 27 €

➤ Du club du **SA Moncoutant** en u15 le samedi 06 juin 2026 au stade Jean Lorit.

N.B : La commission précise toutefois que « *l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois* ». *Le 06 juin 2026 étant la date des finales des coupes départementales jeunes du District.*

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET